Interface Ecritures Comptables Comptabilité générale

Spécifications techniques

Gfi-PEP

Date : 25/11/2021

Version du document : 1.1

Version Produit : 1.5.0

Référence : PRO PEP Interface Ecritures comptables.doc

Inetum est certifié ISO 9001:2015 pour ses activités de :

Conception, réalisation et intégration de systèmes informatiques | Maintenance de systèmes informatiques (TMA)
Management de systèmes (infrastructure services) | Édition et distribution de progiciels. Pres-tations associées (conseil et services)
Intégration d'erp, plm et digitale.

Liste des sites certifiés mentionnés au certificat N° 1998/9244.23

Sommaire

1. Champs couvert et limites de l'étude technique ____ 4

1.1 Objectifs ____ 4

1.2 Documents de référence ____ 4

1.3 Limites de l'étude ____ 4

1.4 Points en suspens ____ 4

2. TABLES UTILISEES PAR LE MODULE ____ 5

2.1. Introduction ____ 5

2.2. Règles de Gestion ____ 5

3. PRESENTATION DU FICHIER ____ 8

4. ANALYSE DETAILLEE DE L'INTERFACE : ____ 11

4.1. Généralités / Rappels. ____ 11

4.2. Prise en Compte du fichier interface. ____ 11

4.3. Prise en Compte des éléments sous GFI-PEP. ____ 13

5. EXEMPLE DE FICHIERS ____ 15

Fiche de suivi du document

Version	Date	Auteur	Objet
1.0	18/03/2021	FBU	Création du document
1.1	25/11/2021	FBU	Ajout code service

1. Champs couvert et limites de l'étude technique

1.1 Objectifs

Ce document a pour but de décrire la structure du fichier permettant une intégration des écritures détaillées dans la comptabilité générale de Gfi-PEP sous la forme d'écritures au journal général.

1.2 Documents de référence

Aucun

1.3 Limites de l'étude

Aucun

1.4 Points en suspens

Aucun

2. TABLES UTILISEES PAR LE MODULE

2.1. Introduction

Les principes généraux du fonctionnement des interfaces standards sont décrits dans le dossier « Spécification Globale – Interface Standard ».

Dans ce dossier, on ne s'attardera donc qu'aux spécificités de l'interface standard « Comptabilité Générale ».

L'interface standard « Comptabilité Générale » permet :

- la génération automatique de pré-écritures avec ses émargements :
- par rapport à une écriture de GFI-PEP
- par rapport à une écriture de l'interface
- par rapport à une pièce comptable de GFI-PEP

2.2. Règles de Gestion

2.2.1 Gestion des pré-écritures

Une pré-écriture, identifiée par un numéro provisoire, est un ensemble équilibré de lignes de Débit et de lignes de Crédit. Les « pré-écritures » sont regroupées dans des brouillards d'un type déterminé. Après édition et/ou consultation de ces pré-écritures, les pré-écritures sont validées et passent au Journal Général.

Les brouillards sont typés. La liste des types de brouillard est fixe sous GFI-PEP (PCTIT: Titres de recette, PCMDT: Demande de Paiement, GESOP: Gestion des Demandes de Versement de Décaissement, PAIMT: Paiement, DIVER: Gestion des Opérations Diverses, ...). Chacun de ces types correspond à une transaction spécifique de GFI-PEP.

Chaque utilisateur possède au maximum un brouillard d'un type donné, hormis le type « DIVER » pour lequel plusieurs brouillards peuvent être créés.

Jusqu'à la phase de « Validation », les pré-écritures sont modifiables et/ou supprimables à souhait. Dès la validation, elles entrent au « Journal Général ». Elles entrent alors dans la numérotation continue et strictement croissante des écritures comptables. Elles ne deviennent accessibles qu'en consultations et éditions.

Règles de Base :

- on distingue « deux types de Comptabilité » sous GFI-PEP :
 - la Comptabilité Principale
 - la Comptabilité Auxiliaire

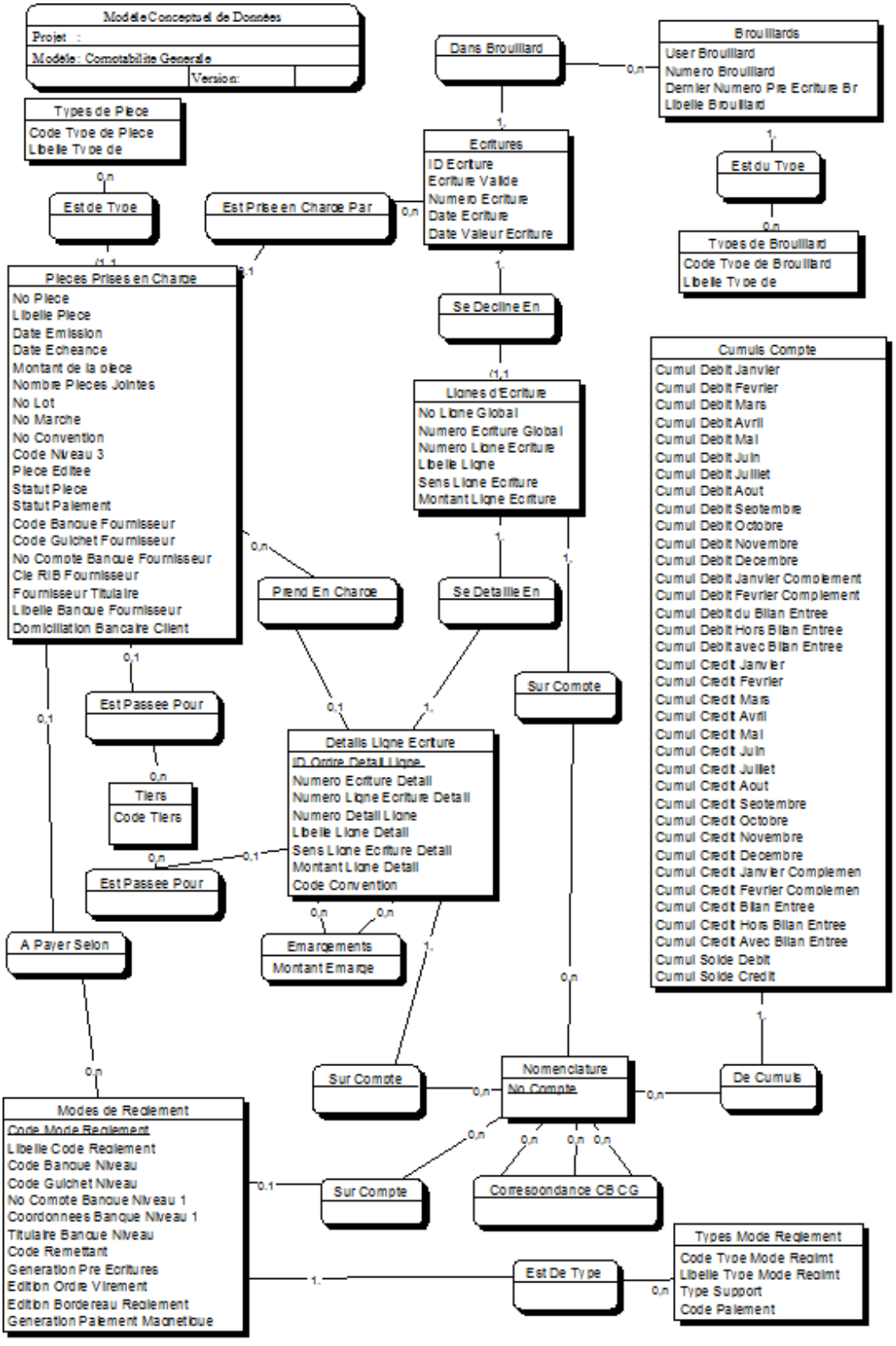
- Une écriture est composée de n lignes (Comptabilité Principale). Chacune de ces lignes « dites globales » se décompose en « n » lignes « dites détail » (Comptabilité Auxiliaire). Chaque « ligne détail »

d’une « ligne globale » est passée pour le même compte et le même sens que la ligne globale. Le montant de la ligne globale est la somme des montants des lignes détail.

- Dans les transactions de saisie des pré-écritures (Opérations Diverses, Encaissements, Bilan d’entrée), de « Gestion des Demandes de Versement de Décaissement » et de « Paiement », à une ligne globale correspond une et une seule. Dans les transactions « Prise en Charge » et « Gestion des Chèques Remis à l’Encaissement », au fur et à mesure des saisies, les lignes passées sur un même compte et de sens identiques sont regroupées dans une même ligne globale.

- L’émargement des écritures (ou « lettrage ») consiste en un rapprochement de deux « détails lignes » passées sur un même compte, de sens différents (pour des montants positifs) ou de même sens (pour un montant positif et un montant négatif).
 Pour émarger une écriture, on peut référencer directement une écriture ou une pièce comptable (OR, DP, ...)

Modèle conceptuel des données


Modèle Conceptuel de Données
Projet :
Modèle : Comptabilité Générale
Version:
Types de Piece
Code Type de Piece
Libelle Type de
Est de Type
Pieces Prises en Charge
No Piece
Libelle Piece
Date Emission
Date Echeance
Montant de la piece
Nombre Pieces Jointes
No Lot
No Marche
No Convention
Code Niveau 3
Piece Editee
Statut Piece
Statut Paiement
Code Banque Fournisseur
Code Guichet Fournisseur
No Compte Banque Fournisseur
Cle RIB Fournisseur
Fournisseur Titulaire
Libelle Banque Fournisseur
Domiciliation Bancaire Client
Est Prise en Charge Par
Dans Brouillard
Brouillards
User Brouillard
Numero Brouillard
Dernier Numero Pre Ecriture Br
Libelle Brouillard
Est du Type
Types de Brouillard
Code Type de Brouillard
Libelle Type de
Ecritures
ID Ecriture
Ecriture Valide
Numero Ecriture
Date Ecriture
Date Valeur Ecriture
Se Decline En
Lignes d'Ecriture
No Ligne Global
Numero Ecriture Global
Numero Ligne Ecriture
Libelle Ligne
Sens Ligne Ecriture
Montant Ligne Ecriture
Cumuls Compte
Cumul Debit Janvier
Cumul Debit Fevrier
Cumul Debit Mars
Cumul Debit Avril
Cumul Debit Mai
Cumul Debit Juin
Cumul Debit Juillet
Cumul Debit Aout
Cumul Debit Septembre
Cumul Debit Octobre
Cumul Debit Novembre
Cumul Debit Decembre
Cumul Debit Janvier Complement
Cumul Debit Fevrier Complement
Cumul Debit du Bilan Entree
Cumul Debit Hors Bilan Entree
Cumul Debit avec Bilan Entree
Cumul Credit Janvier
Cumul Credit Fevrier
Cumul Credit Mars
Cumul Credit Avril
Cumul Credit Mai
Cumul Credit Juin
Cumul Credit Juillet
Cumul Credit Aout
Cumul Credit Septembre
Cumul Credit Octobre
Cumul Credit Novembre
Cumul Credit Decembre
Cumul Credit Janvier Complemen
Cumul Credit Fevrier Complemen
Cumul Credit Bilan Entree
Cumul Credit Hors Bilan Entree
Cumul Credit Avec Bilan Entree
Cumul Solde Debit
Cumul Solde Credit
Prend En Charge
Se Detaille En
Sur Compte
Est Passee Pour
Tiers
Code Tiers
Est Passee Pour
Details Ligne Ecriture
ID Ordre Detail Ligne
Numero Ecriture Detail
Numero Ligne Ecriture Detail
Numero Detail Ligne
Libelle Ligne Detail
Sens Ligne Ecriture Detail
Montant Ligne Detail
Code Convention
A Payer Selon
Emargements
Montant Emarge
Sur Compte
Nomenclature
No Compte
De Cumuls
Modes de Reglement
Code Mode Reglement
Libelle Code Reglement
Code Banque Niveau
Code Guichet Niveau
No Compte Banque Niveau 1
Coordonnees Banque Niveau 1
Titulaire Banque Niveau
Code Remettant
Generation Pre Ecritures
Edition Ordre Virement
Edition Bordereau Reglement
Generation Paiement Magnetique
Sur Compte
Correspondance CB CG
Est De Type
Types Mode Reglement
Code Type Mode Reglmt
Libelle Type Mode Reglmt
Type Support
Code Paiement

3. PRESENTATION DU FICHIER

Dans le fichier Interface « Ecritures », on distinguera un type d'enregistrements (structure définie ci-dessous), chacun des types étant identifié par la colonne: « C-ER-TYP »:

- 'L': Ligne d'écriture.

En mode transactionnel, le nom du fichier est libre. Le répertoire est libre mais il doit être accessible du poste client.

La taille d'un enregistrement est fixe : **400 caractères** : Pas de caractère de fin d'enregistrement, ni de fin de fichier.

Légende :

La colonne « Num » correspond au numéro de colonne

La colonne « Colonne » correspond au nom du champ

La colonne « Type » correspond au format des données :

TXT(n): Alphanumérique d'une longueur de « n »

DATE: A fournir sous le Format « AAAAMMJJ »

N(n.m): Numérique d'une longueur de « n » dont « m » après la virgule

(pas de séparateur de décimale)

ex: N5.2 ==> Format: Sxxxxx (S=Signe (facultatif) ==> 6 caractères)

15022 pour 150,22

-15022 pour –150,22

N(n): Numérique d'une longueur de « n » sans décimale non signé

La justification des champs doit être :

- pour les alphanumériques cadrés à gauche avec des blancs
- pour les numériques cadrés à droite avec des zéros

Les caractères admis sont :

Les chiffres, les lettres minuscules et majuscules

Ainsi que les caractères : * - + . /\ () et l'espace (20 en ASCII)

La colonne « Intitulé » correspond à la description du champ

La colonne « Stat » correspond au statut des données :

- : Obligatoire
- D : Dépendant. La condition de la présence de la donnée est dépendante du contenu d'une autre colonne.
- N : Non utilisé. Ces zones doivent toujours être à blanc

Vide et ligne en Italique : Facultatif

La colonne « Lgr » contient la longueur en nombre de caractères de chacune des données.

La colonne « Cum » contient la position champ courant cumulée avec tous les champs précédents.

Aucun caractère de fin d'enregistrement ou fin de fichier. Attention si le fichier contient pour chaque enregistrement un retour chariot et saut de ligne (chr(13) & chr(10)), le fichier sera automatiquement modifié afin de les supprimer. **Le fichier doit être un fichier au format Windows encodé ANSI.**

Remarque : un fichier au format csv pour être fourni (champs séparés par un point-virgule et séparateur d'enregistrement).

Dans ce cas, la longueur du champ correspond à la longueur max. Le nom du fichier sera <nomfichier>.csv

Un fichier au format txt pour être fourni (pas de séparateur de champs mais un retour chariot et saut de ligne (chr(13) & chr(10)), entre chaque enregistrement). Dans ce cas, la longueur du champ correspond à la longueur max. Le nom du fichier sera <nomfichier>.txt

Ligne d'écriture: C-ER-TYP='L'

Num	Colonne	Type	Intitulés	Stat	Lgr	Cum
1	C-ER-TYP	TXT1	'L'	O	1	1
2	C-ER-COD	TXT10	Identifiant Interne Ecriture	O	10	11
3	C-LE-COD	N10.0	Numéro d'ordre ligne global d'écriture : compteur de lignes par Numéro Interne Ecriture (C_ER_COD) de 1 à N	O	10	21
4	C-DL-COD	N10.0	Numéro d'ordre détail ligne d'écriture : toujours 1	O	10	31
5	C-TB-COD	TXT5	Type de Brouillard	O	5	36
6	C-BD-COD	TXT3	Code Brouillard (règle 1)		3	39
7	IDF-UTIL	TXT5	Utilisateur Brouillard : 'SUPER'	O	5	44
8	C-LE-DAT	DATE	Date de l'écriture (effet)		8	52
9	G-CG-CPT	TXT10	Numéro de Compte	O	10	62
10	C-LE-LIB	TXT40	Libellé de la ligne d'écriture		40	102
11	C-LE-SEN	TXT1	Sens de la ligne d'écriture	O	1	103
12	C-LE-MON	N14.2	Montant de la ligne d'écriture	O	15	118
13	LIC_TIER	TXT10	Code Tiers		10	128
14	LIC-BUD-CNV	TXT10	Non utilisé		10	138
15	NUM-CONV	TXT10	Numéro de convention		10	148
16	C-ER-VAL	TXT1	Statut de l'écriture 'N' (règle 2)		1	149
17	REF_EXT	TXT40	Référence externe		40	189
18	LIC_COL	TXT10	Code établissement		10	199
19	LIC_CPT	TXT10	Code AC		10	209
20	LIC_EXE	TXT4	Exercice		4	213
21	COD_APP	TXT2	Code application		2	215
22	ITF_RES1	TXT10	Zone réservée		10	225
23	ITF_RES2	TXT10	Zone réservée		10	235
24	NUM_PIE_EMA	INT	Numéro de la pièce (TIT, DRV ou DP) à émarger (règle 3)		10	245
25	NUM_LIG_PIE_EMA	INT	Numéro de la ligne de la pièce (TIT ou DRV) à émarger (règle 3)		3	248
26	LIC_EXE_ORI	TXT4	Exercice de la pièce (TIT, DRV ou DP) à émarger (règle 3)		4	252
27	TYP_PIE_ORI	TXT3	Type de pièce à émarger (TIT, DRV ou DP) (règle 3)		3	255

28	C-ER-DAT	DATE	Date comptable de l'écriture (journal général) (règle 2)		8	263
29	LIC_SERVICE	TXT20	Code service		20	283
30	FILLER	TXT	Non utilisé		117	400

Règle 1 : Si le code brouillard n'est pas renseigné, il sera recherché le premier élément par rapport au brouillard et l'utilisateur.

Règle 2 : Si le statut de l'écriture est validé (C_ER_VAL = O), l'écriture sera enregistrée à la date de journée comptable ouverte sauf si la date est renseignée dans le champ 27

Règle 3 : Il est possible d'émarger une écriture de l'interface avec une écriture déjà enregistrée en base : cela va concerner le paiement d'une DP ou l'encaissement d'un titre ou d'une Drv. Pour les DP, seuls les comptes au débit seront concernés. Pour les titres et les Drv, seuls les comptes au crédit seront concernés. Il sera recherché une écriture avec le même numéro de pièce (NUM_PIE_EMA) sur le millésime (LIC_EXE_ORI). Pour un titre ou une Drv, il faudra également indiquer la ligne (une DP est payée en une seule fois). Cette dernière devra avoir le même tiers et être sur le même compte. Le montant restant à émarger devra être inférieur ou égal au montant de l'écriture interfacée. Si l'émargement ne peut se faire, l'écriture sera quand même enregistrée mais sans faire l'émargement.

4. ANALYSE DETAILLEE DE L'INTERFACE :

4.1. Généralités / Rappels.

Remarque préliminaire : dans la suite des traitements, le terme « élément » désigne une « pré-écriture ».

Le fichier de données Interface doit se trouver dans le répertoire 'Interface'. Son nom est libre (saisi par l'utilisateur) mais son extension (non saisie) est obligatoirement.

L'insertion des pré-écritures sous GFI-PEP est propre à la structure de connexion, si les champs « Code établissement et exercice » sont vides.
Chaque élément inséré sous GFI-PEP est effacé des tables interfaces

4.2. Prise en Compte du fichier interface.

Une fois le formatage du fichier effectué, le fichier est lu et transféré dans les « tables interfaces ».

Cela permet de :
- lire le fichier interface
- de contrôler la cohérence des zones « clés » (voir ci-après)
- de constituer un rapport d'exécution: 'Interface'/nom_fichier.log
- de constituer un fichier anomalie: 'Interface'/nom_fichier.ano
 de structure identique au fichier interface et qui contiendra les enregistrements « erronés » du fichier interface d'entrée.

Le fichier interface « Comptabilité Générale » est constitué de deux types d'enregistrement :
- 'L': Ligne d'écriture : longueur 400c

L'algorithme consiste donc en :
- Ouverture du fichier interface en mode « LECTURE »
- Ouverture du fichier anomalie en mode « ECRITURE »
- Ouverture du rapport d'exécution en mode « ECRITURE ».
- Pour chaque enregistrement du fichier interface :
 - Lecture du premier caractère d'identification du type d'enregistrement : « data_typ ».
 - Découpage de l'enregistrement en zones élémentaires : stockage des données lues dans des variables correspondant à la table interface réceptrice.
 - Contrôle « primaire » des zones « clés »
 - Insertion de l'enregistrement dans la table interface correspondante.

Les contrôles effectués sont les suivants :

- Contrôle des zones obligatoires :
 - Identification Ecriture : C-ER-COD
 - Identifications Ligne : C-LE-COD et C-DL-COD
 - Brouillard Destination : C-TB-COD et IDF-UTIL
 - Sens, Imputation et Montant : G-CG-CPT, C-LE-SEN et C-LE-MON pour Type Enreg. L

- Contrôle des Formats des Zones :
 - Montants Numériques : pour chaque enregistrement
 - Dates au format AAAAMMDD : pour chaque enregistrement

A chacun des types précédents correspond une table interface donnée :

- 'L': Ligne d'écriture : Table C-ECR-INT

Remarque :

La structure des tables interfaces est identique à la structure des lignes d'enregistrements. On y ajoutera uniquement la référence à la structure de connexion (IDF-EXC).

Chaque enregistrement est donc lu, contrôlé et inséré dans la table correspondante.

Une pré-écriture est constituée d'un ensemble d'enregistrements de types L. Un pré-ordre de paiement est constitué d'un ensemble d'enregistrements de types O et L.

Chaque enregistrement est contrôlé dès sa lecture. A ce stade, on ne peut pas avoir de vision globale d'une pré-écriture. C'est pour cette raison que l'insertion dans les tables interfaces n'est réellement effectuée que si tous les enregistrements du fichier interface sont corrects (par rapport aux contrôles précités).

Les contrôles plus poussés sont quant à eux exécutés lors de la prise en compte sous GFI-PEP des éléments depuis les tables interfaces.

Le rapport d'exécution n'a véritablement d'intérêts que lorsque le traitement s'est terminé « avec ERREUR(S) ». Il faut alors consulter le rapport, déterminer la (ou les) cause(s) de rejet du fichier, regénérer un fichier interface et recommencer le traitement.

Les causes de « non lecture » sont les suivantes :

- Erreurs générales non liées au fichier interface :
 - Erreur de connexion à la base
 - Erreur d'écriture des fichiers (droits d'accès au répertoire, ...)
 - Erreur de Base (Création de doublons, ...)
 - Erreur Ecriture du rapport (droits d'accès au répertoire, ...)
- Erreurs générales liées au fichier interface :
 - Erreur de Lecture du fichier (Type d'enregistrement erroné, ...)
 - Fichier Interface Vide
- Anomalies ponctuelles liées au fichier interface :
 - Zones obligatoires non renseignées (exercice, éléments de structure, identifiants pré-écriture, imputation, montant, ...)
 - Format des zones (montant et nombre de pièces jointes en numérique, dates)

4.3. Prise en Compte des éléments sous GFI-PEP.

Seul un accès « Agence Comptable » est autorisé.

L'interface est prévue pour fonctionner en mode « Tout ou Rien » (insertion sous GFI-PEP que si tous les éléments sont corrects).

Le fonctionnement consiste en :

- Contrôle des éléments : détermination des erreurs bloquantes (BL : impossibilité de prendre en compte les éléments) et des erreurs non bloquantes (NB)
- Mise à Jour éventuelle des données des tables interfaces en cas de d'erreurs non bloquantes (NB: si possible)
- Saisie d'un lot d'accueil pour les ordres de paiement et insertion des données

L'apparition d'une erreur bloquante interdit la prise en compte des éléments sous GFI-PEP. Dans ce cas, l'effacement des tables interfaces est nécessaire pour l'intégration d'un nouveau fichier interface. Il est cependant demandé à l'Utilisateur, à la sortie de la transaction, s'il désire effacer les tables Interfaces. Dans certains cas, il peut s'avérer utile de ne pas le faire et de modifier directement les données dans les tables interfaces.

C'est également pour cette raison que la ligne de menu « Effacement des tables Interfaces » a été programmée.

Légende dans les contrôles suivants :

- (NB) : Erreur Non Bloquante
- (BL) : Erreur Bloquante
- (MAJ) : Erreur Non Bloquante Mise à Jour dans les tables interfaces
 La mise à jour permet d'être certain, lors de l'insertion réelle sous GFI-PEP que les données lues sont correctes

Erreurs des Lignes d'écritures :

- Cohérence du brouillard :
 - Ecriture éclatée sur plusieurs brouillards (BL)
 - Type Brouillard Non Renseigné (BL)
 - Inexistence dans C-BRD du brouillard (BL)
 - Inexistence de l'utilisateur (NB) : (MAJ avec l'utilisateur de connexion)

Remarque :

- L'utilisateur (IDF-UTIL) n'est pas obligatoire. S'il n'est pas renseigné, il sera forcé à l'utilisateur de connexion.
- Le code brouillard n'est pas obligatoire : il sera lu dans GFI-PEP à partir du type et de l'utilisateur.
- Sens de l'écriture :
 - Non renseigné ou Différent de 'C' et 'D' (BL)
- Montant de la ligne :
 - Non renseigné ou Montant égal à 0 (BL)
- Compte comptable :
 - Non renseignée (BL)
 - Inexistence dans G-CPT-GEN (G-CG-OUV != 'O') (BL)
 - Inactif (NB)
- Libellé : (NB)
 - Non renseigné

- Code Tiers :
 - Non Renseigné (BL)
 - Tiers inexistant (BL)
 - Tiers Inactif (NB)
- Code Convention : (BL)
 - Niveau 2 convention non renseigné

Inexistence dans FGCONV: date Effet <= date du jour, pas signée, clôturée, soldée

5. EXEMPLE DE FICHIERS

Comprenant 2 écritures :

Une écriture (1) Débit du 467 par un crédit du compte BE 0890

Une écriture (2) avec 3 lignes avec un tiers différents Débit du 4728 par un crédit du compte BE 0890

L0000000001000000000010000000001EC_BE004SUPER19991231467 BE C:C.G. T:000240 9 D000000000416293 N

L0000000001000000000020000000001EC_BE004SUPER199912310892 B. d'entrée du cpte : 467 C000000000416293 N

L0000000002000000000010000000001EC_BE004SUPER199910114728 BE AVANCE 10/99 D000000024308632GFI N

L0000000002000000000020000000001EC_BE004SUPER199910264728 BE AVANCE 11/99 D000001296554800SINORG SA N

L0000000002000000000030000000001EC_BE004SUPER199912064728 BE AVANCE 12/99 D000000978068000CASTORAMA N

L0000000002000000000040000000001EC_BE004SUPER199912060892 B. d'entrée du cpte : 4728 C000002298931432 N

Exemple au format CSV :

L;1;1;1;EC_BE;004;SUPER;19991231;467;BE C:C.G. T:000240 9;D;416293;;;;N;

L;1;2;1;EC_BE;004;SUPER;19991231;0892 ;B. d'entrée du cpte : 467;C;416293;;;;N ;

L;2;1;1;EC_BE;004;SUPER;19991011;4728;BE AVANCE 10/99;D;24308632;GFI;;;N;

L;2;2;1;EC_BE;004;SUPER;19991026;4728;BE AVANCE 11/99;D;1296554800;SINORG SA;;;N;

L;2;3;1;EC_BE;004;SUPER;19991206;4728;BE AVANCE 12/99;D;978068000;CASTORAMA;;;N;

L;2;4;1;EC_BE;004;SUPER;19991206 ;0892 ;B. d'entrée du cpte : 4728;C;2298931432;;;;N ;